

Compte rendu de la réunion du conseil de l'ED ALLPH@

8 septembre 2017

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Directrice	Nathalie DESSENS	Présente
CAS	Nathalie COCHOY	Présente
CREG	Jacques LAJARRIGE	Présent
CERTOP	Marie-Gabrielle SURAUD	Excusée
ERRAPHIS	Guillaume SIBERTIN-BLANC	Repr. Jean-Christophe GODDARD
IDETCOM	Martine REGOURD	Présente
IL LABORATORIO	Jean-Luc NARDONE	Présent
LAIRDIL	Claire CHAPLIER	Présente
LARA-SEPIA	Patrick BARRES	Présent
LERASS	Pascal MARCHAND	Présent
LLA-CREATIS	Emmanuelle GARNIER	Présente
PLH	Jean-Yves LAURICHESSE	Présent
CR UPS	Guillaume MARTI	Excusé
CR UT2J	Fabienne BERCEGOL	Présente
Administration	Valérie LAFITTE (DED)	Présente
Administration	Hughes SAMYN (Pôle Numérique SCD)	Présent
Représentants des Doctorants		
NOM	ÉMARGEMENT	
Sarah CONIL	Présente	
Gian Luca TROISI	Repr. Ana ARTIAGA	
Charlène HUTTENBERGER	Présente	

Chloé MONASTEROLO	Repr. Lucie JAMMES	
Natacha SOUILLARD	Présente	
Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Directeur du département des Humanités, Université Carlos III de Madrid	Julio CHECA PUERTA	Excusé
Professeur à l'Université Westfälische Wilhelms, Munster	Cerstin BAUER-FUNKE	Présente
Partenaires socio-économiques et culturels		
ORGANISME	NOM	
Société française des traducteurs	Barbara INGENHAG	Excusée
Directeur Recherche, Technologie et Développement, Airbus	Dominique OLLINGER	Présent
Directrice de la Fondation Espace Ecureuil	Sylvie CORROLER-TALAIRACH	Présente
Invités Permanents		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
CEIIBA	Amaya ARIZALETA	Présente
FRAMESPA	Modesta SUAREZ	Présente
DED	Christine MOREAU	Présente
DED	Myriam GUIRAUD	Excusée

1- Informations

- Informations institutionnelles

La directrice présente deux nouvelles venues au conseil. Tout d'abord, la nouvelle responsable administrative du service des Etudes Doctorales, Valérie Lafitte, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre. Autre changement, suite au départ à la retraite de Françoise Raby, Claire Chaplier a pris la direction du LAIRDIL. Elle n'est pas tout à fait nouvelle au conseil puisqu'elle avait déjà représenté

le laboratoire lors de la réunion pour les auditions CDU début juillet. Le conseil leur souhaite à toutes les deux la bienvenue.

Amaia Arizaleta, au nom de CEIIBA, a déposé une demande pour devenir membre du conseil et non plus seulement invitée permanente. Le conseil a été mis aux normes de l'arrêté du 25 mai 2016 l'an dernier, à un moment où le CEIIBA avait annoncé son départ pour rejoindre TESC. Suite au refus d'intégration prononcé par le conseil de TESC, le CEIIBA a donc réintégré ALLPH@ et souhaite désormais une place au conseil. Si la demande est tout à fait légitime, cette intégration pose un problème numérique. En effet, l'arrêté fixe des proportions de représentation et le conseil, dans sa forme actuelle, ne peut intégrer de nouveau membre. En prenant le chiffre supérieur de 26 membres, le nombre de représentants de l'établissement (des établissements en cas de co-accréditation) ne peut dépasser 16 parmi lesquels il faut compter 2 représentants des services administratifs. Le choix fait par ALLPH@ était que le directeur soit membre du conseil, le choix de l'établissement est qu'il y ait un représentant des commissions recherche UT2J et UPS et que les 11 autres positions soient occupées par les directeurs des divers laboratoires. Avec le CEIIBA, il y a 12 laboratoires rattachés à ALLPH@, ce qui pose un problème numérique. Un certain nombre de solutions sont envisagées :

1/ La direction de l'ED ne fait pas partie du conseil. La solution, rarement adoptée par les ED, présente l'inconvénient de distinguer ALLPH@ par rapport aux deux autres ED d'UT2J (et aux autres ED de l'Ecole des Docteurs), alors même que la Commission Recherche est plutôt sur un schéma d'harmonisation entre les ED. A titre d'exemple, 8 sur 23 équipes sont représentées au conseil de l'ED BSB mais le directeur et les deux directeurs-adjoints sont membres du conseil.

2/ Une autre solution (adoptée par de nombreuses ED confrontées à ce problème) est que les laboratoires qui ont les plus petits effectifs de doctorants occupent tour à tour, pendant une année, le siège d'invité.

3/ Une solution proposée par un des membres du conseil est que, chaque année, un tirage au sort désigne un directeur de laboratoire qui n'aura pas le droit de vote et sera invité, sans considération pour la taille du laboratoire.

La première solution serait préférée par les membres du conseil. La directrice interrogera la Commission Recherche pour connaître sa position. Si la Commission Recherche ne souhaitait pas l'adoption de la solution 1, c'est la solution 3 qui paraîtrait préférable.

- *CNU*

La directrice rappelle les dates et nouvelles procédures d'inscription sur les listes de qualification du CNU. Antares sera ouvert du 7 septembre à 10h au 24 octobre 16h pour les pré-inscriptions sur les listes de qualifications aux fonctions de MCF. La date limite de soutenance est le 13 décembre. Les pièces doivent toutes avoir été déposées électroniquement le 19 décembre à midi. Il est donc important que les nouveaux docteurs préparent leur dossier à l'avance et que les rapports de soutenance soient prêts avant cette date. Les directeurs de thèse doivent être prévenus de l'urgence de la rédaction du rapport de soutenance et de la date limite de dépôt, en particulier pour les soutenances tardives.

- *Bilan 2016-2017*

2016-2017 a surtout été marquée par les efforts de mise en application de l'arrêté. Un bilan complet sera fait en point 3.

Le budget prévisionnel qui avait été adopté en mars a été réalisé dans sa grande majorité. En fonction des dépenses prévues (pour la journée de rentrée et les diverses réunions de l'automne), le bilan fait apparaître un reliquat potentiel de 226 euros qui pourra être utilisé pour quelques commandes à l'imprimerie et pour refaire quelques achats pour l'animation des Doc-to-Me (puisque nous ne passons plus désormais par le CROUS pour la pause-café des Doc-to-Me, ce qui a permis de faire une économie relativement importante tout en maintenant une qualité d'accueil pour les doctorants les leurs discutant.

Tous les candidats titulaires d'un concours de l'Education Nationale auxquels un CDU a été accordé ont obtenu leur mise en disponibilité. Du côté de l'ED, donc, il n'y a pas eu de problème cette année. En revanche, certains problèmes sont advenus pour les recrutements d'ATER. En outre, une circulaire a prévenu que les demandes de détachements devraient se faire désormais en mars, avant le début de la campagne d'ATER. Les sociétés savantes sont intervenues auprès du Ministère et une pétition circule. Il serait important qu'une solution soit envisagée à l'échelon national et que les détachements ne soient pas soumis au bon vouloir des recteurs, ce qui induit des inégalités entre les doctorants. Une démarche commune doit être envisagée et elle pourrait être soutenue par plusieurs partenaires, la CPU, par exemple, ou le Réseau des Collèges Doctoraux.

- *Perspectives 2017-2018*

Le chantier majeur de cette nouvelle année est la refonte du site Internet de l'ED. L'ensemble des sites liés à l'Université va migrer. Les directeurs des 3 ED ont rencontré Eric Castex (DTICE) afin de voir ce qui peut être fait. Ils vont désormais travailler, avec l'ensemble du Pôle des Etudes Doctorales, à une arborescence commune pour les 3 écoles doctorales. Parmi les refontes, il a été décidé de ne pas maintenir en l'état le site de la DED source d'erreur du fait de l'éparpillement des informations.

Il est proposé que l'appel à aide à mobilité pour les cotutelles soit lancé plus tôt cette année, afin de tenter de caler cet appel sur les autres (AMID/ATUPS/AMI EDT). En effet, certains doctorants n'ont pu être aidés cette année parce qu'ils n'avaient pas fait la demande appropriée. Il est rappelé que les aides pour se rendre à une manifestation scientifique sont à demander lors de la campagne AMID/AMNAD (y compris pour les doctorants en cotutelle lorsqu'il ne s'agit pas de déplacements sur le lieu de la cotutelle). Pour un séjour dans un laboratoire de plus d'un mois, l'aide adaptée est celle de l'EDT. Les doctorants en cotutelle peuvent y prétendre si le déplacement n'est pas sur le lieu de leur cotutelle. Ils ne sont pas prioritaires si le déplacement est sur le lieu de la cotutelle mais ces deux dernières années, les doctorants ont reçu une aide d'un montant équivalent à la moitié des aides prévues plafonnées (tout comme les doctorants ayant déjà bénéficié d'une aide). Les aides d'ALLPH@ sont réservées aux doctorants dans le cadre de la mise en place d'une cotutelle ou déjà inscrits en cotutelle pour se rendre dans l'autre établissement de la cotutelle. L'appel d'ALLPH@ sera lancé avant Noël pour un dépôt fin février et un traitement des demandes lors du conseil de mars.

Le problème des abandons doit être aussi surveillé de près. En 2016-17, 28 doctorants ont abandonné dont 13 inscrits en 1^{ère} année l'année précédente. La lecture du document définitif indique que, sur les 19 doctorants qui ont répondu à la demande que leur faisait l'ED de signaler les raisons de leur abandon, 3 ont abandonné pour cause de problèmes financiers, 8 pour des raisons

professionnelles (parce qu'ils ont trouvé un emploi et/ou ont changé de projet professionnel), 1 parce que son projet de cotutelle n'a pas abouti, 1 parce qu'il s'est vu offrir un financement de thèse ailleurs, 1 pour cause de problèmes familiaux, 2 pour raisons de santé, 1 pour changement de situation, 2 par manque de temps ou indisponibilité. La plupart de ces abandons font suite à une situation nouvelle imprévue et imprévisible mais cela souligne quand même le problème des financements dont l'absence conduit souvent les doctorants à devoir chercher un emploi et à abandonner leur thèse, par manque de temps, une fois l'emploi trouvé.

- *Le doctorat en Allemagne*

Cerstin Bauer-Funke, l'un de deux membres extérieurs étrangers du conseil d'ALLPH@, fait une présentation des études doctorales en Allemagne. Après une présentation des écoles doctorales de l'Université de Münster, elle indique que celle à laquelle elle appartient (sur les littératures) lance un appel à candidatures pour des contrats de 3 ans qui peut s'adresser à des étudiants germanophones étrangers. Elle a envoyé l'appel à la Directrice qui l'a transmis aux laboratoires éventuellement concernés. Les doctorats non financés sont possibles en Allemagne et il n'y a pas de limitation de la durée des thèses. Dans le cadre des écoles doctorales, chaque année, les doctorants financés doivent présenter l'avancée de leurs travaux devant l'ensemble des doctorants lors de colloques, ils doivent aussi inviter des chercheurs étrangers à présenter leurs travaux. Parmi les points faibles, demeure le peu d'internationalisation des études doctorales et le fait que les doctorants n'ont que rarement une expérience à l'étranger pendant leur thèse. Une étude de l'insertion des docteurs est en cours à München et lorsqu'elle sera achevée, elle sera envoyée aux conseillers. Le phénomène de l'abandon n'est pas constaté en Allemagne, très certainement du fait de la non limitation du temps de thèse et de la valorisation socio-économique du doctorat dans ce pays.

- *Dates des prochaines réunions du conseil*

Le conseil se réunira le 19 mars de 9h30 à 12h30.

Les auditions CDU auront lieu le mardi 3 juillet avec comme proposition de calendrier une soutenance de M2 avant le lundi 25 juin à midi et un dépôt de candidature (papier+ électronique) avant le mardi 26 juin à midi.

2- Préparation de la rentrée

- *Rappel dates rentrée*

Les dossiers d'inscription sont à déposer au secrétariat de l'ED avant le 27 septembre pour les 2^e et 3^e année et avant le 17 octobre pour les autres.

La Commission des Thèses aura lieu le 23 octobre à 14h en salle D155 (cela concerne les 12 directeurs d'UR et 2 représentants des doctorants élus).

La rentrée de l'ED aura lieu le mercredi 8 novembre (9h-13h) et sera suivie du traditionnel buffet de rentrée pour les doctorants auquel sont invités les membres du conseil.

La rentrée scientifique des 3 ED, pour laquelle la directrice de CLESCO (qui se chargeait de l'organisation cette année) a invité Marie-Christine Jaillet, comme l'an dernier, pour parler du doctorat mais aussi de l'environnement de la recherche toulousaine, aura lieu le mercredi 15 novembre (14h-16h). Tous les membres du conseil sont, bien sûr, conviés.

- *Inscriptions/Commission des thèses*

Les dossiers d'inscription contiennent désormais une convention individuelle de formation, pour l'instant seulement pour les doctorants inscrits en 1^e et 2^e année. Cette année, la première concernant la mise en œuvre de ce document, les informations requises seront examinées avec soin mais une certaine latitude sera admise quant à leur degré de précision. Il faudra progressivement en affiner le remplissage.

Il est aussi désormais exigé que les noms des membres du comité de suivi de 2^e année soient indiqués dans le dossier des doctorants pour inscription en 3^e année. Là encore, un peu de latitude sera acceptée (d'autant qu'il y a eu quelques ratés dans certains laboratoires, heureusement peu nombreux). Un point plus complet est fait en point 3 sur les comités de thèse.

Afin de faciliter le travail au moment de la validation des autorisations d'inscription, il est demandé aux directeurs de laboratoires de ne pas signer automatiquement les demandes mais de vérifier que les dossiers sont bien complets (vérifier la spécialité d'inscription, puisque les spécialités d'ALLPH@ ont été toilettées l'an dernier, vérifier que les résultats des divers comités de suivi ont été inclus, vérifier enfin que la convention de formation est correctement remplie).

Les doctorants ont demandé à ce que la nouvelle disposition doctorat à temps plein/temps partiel soit prise en compte par la commission des thèses. Le bureau, qui a réfléchi à cette question a proposé que les cas des doctorants financés pour lesquels les comités de thèse ont noté quelques problèmes soient examinés par la commission (dans le but d'attirer leur attention sur les délais à respecter) ; en revanche, il propose que les cas des doctorants non-financés en 5^e année soient examinés tout à fait normalement puisque l'arrêté précise qu'ils disposeront de plus de temps « dans la limite des 6 ans ». Il n'y a pas vraiment lieu de changer les pratiques de la Commission des Thèses qui était déjà dans une position d'examen des situations en vue d'une remédiation ou d'une aide plutôt que pour sanctionner et accorder des dérogations. En outre, à la demande des doctorants élus, un assouplissement a été accordé dans la constitution des dossiers pour les doctorants à temps partiel demandant leur inscription en 4^e année (ils ne doivent plus joindre de courrier motivé ni de courrier motivé du directeur de thèse et du directeur de laboratoire).

- *Journées de rentrée*

La journée de rentrée d'ALLPH@ se déroulera le 8 novembre au matin. La directrice propose au conseil un planning de la matinée d'information que le conseil valide.

- *Formations*

Le catalogue de formations de l'EDT est déjà en ligne et les doctorants inscrits dont la fiche a été validée sur ADUM peuvent s'inscrire aux formations.

Les catalogues ALLPH@ et UT2J seront en ligne fin octobre ou début novembre au moment de la rentrée. Les évaluations des formations ont permis quelques modifications à la marge (sur les contenus et les durées des formations) sans remaniement de fond.

Le SCD a fait une proposition de parcours de formation en 3 temps, réparti sur les 3 années, depuis la recherche de sources, en 1^{ère} année, jusqu'à la diffusion de la thèse (en 3^e année), en passant par des formations plus techniques sur la présentation du texte, la confection de la bibliographie et de l'index avec les outils numériques disponibles. Les doctorants sont encouragés à suivre ces formations qui seront présentées sous forme de parcours dans le catalogue des formations. La directrice (tout comme les directeurs des deux autres ED d'UT2J) serait favorable à la demande du SCD que les formations intitulées « Rechercher » (sur sources, bases de données, etc.), en 1^{ère} année, et « Diffuser sa thèse », en 3^{ème} année, soient rendues obligatoires. Le conseil est d'accord avec cette proposition.

Enfin, il est rappelé que l'arrêté rend obligatoire une formation à l'Éthique de la Recherche et à l'Intégrité Scientifique. Cette formation a été mise en place à l'EDT et fait intervenir nombre de nos collègues d'UT2J. Un nouvel appel à intervenants va être diffusé et il est demandé aux directeurs d'UR de l'envoyer aux membres de leurs laboratoires. La formation a été soigneusement organisée, testée, rectifiée et elle bénéficie désormais de très bonnes évaluations des doctorants. L'équipe a mis en place un kit complet de formation disponible sur HAL qui est utilisé comme base par de nombreuses autres universités. Si des membres des laboratoires d'ALLPH@ sont intéressés et souhaitent en savoir plus, une formation de formateurs est organisée à l'EDT le 3 octobre (14h-16h). Il est important de les encourager à y assister.

- *Forum des encadrants*

En raison de l'absence de salles disponibles à la date que le conseil avait initialement proposée, le forum des encadrants aura lieu le 29 septembre (9h30-12h30). La direction de l'ED va faire passer un mail à envoyer aux encadrants (et encadrants potentiels) des UR. Comme le rappelle la directrice, la formation des encadrants est désormais rendue obligatoire pour les ED. Cette formule souple permet des échanges nourris sur l'encadrement de thèse. L'édition de cette année sera d'autant plus importante qu'il s'agira d'y faire un point détaillé sur l'application du nouvel arrêté et de s'assurer que tout le monde a été informé des nouvelles dispositions.

3- Point sur l'application du nouvel arrêté sur le doctorat

- *Récapitulatif décisions CR*

Lors du conseil de mars, avaient été détaillées toutes les procédures mises en place par la Commission Recherche. Trois points principaux ont été traités depuis concernant le doctorat.

Dès la rentrée 2016, la nouvelle procédure de césure a été expérimentée. Cette année, de nouveau, elle est mise en place. Il est rappelé que les doctorants doivent soumettre leur demande d'inscription en année supérieure, accompagnée du formulaire de demande de césure, d'une lettre explicative et, si possible, d'une lettre de soutien de la démarche de la part du directeur de thèse. La Commission des Thèses examinera ces demandes, qui seront ensuite validées par la commission Césure mise en

place par la Commission Recherche dans le but d'harmoniser les décisions entre les différentes ED. L'avantage de cette procédure est que, si la césure est refusée, le doctorant peut poursuivre la démarche de réinscription. Si la césure est acceptée, la Commission des Thèses de l'ED aura validé l'autorisation d'inscription, ce qui ne risque pas de mettre l'ED en porte-à-faux ensuite puisque césure implique inscription automatique dans l'année supérieure. Une seule demande a, pour l'instant, été déposée pour ALLPH@. La commission d'harmonisation est composée des trois directeurs d'ED, de trois élus doctorants (1 par ED), de trois membres des conseils des ED (1 par ED), de représentants de la CR (dont au moins 1 doctorant). La directrice lance un nouvel appel à volontaires pour représenter ALLPH@ (1 doctorant élu, 1 autre membre du conseil).

Une séance a été consacrée à la question des cotutelles. Un document de cadrage a été adopté par la Commission Recherche à l'unanimité. La cotutelle doit être mise en place dans le courant de la 1^{ère} année (exceptionnellement au début de la 2^e année (avant fin décembre)). Le parcours dans les deux pays doit être simultané (une année de décalage peut être exceptionnellement accepté en fonction, par exemple, des dates des années universitaires dans l'hémisphère sud ou en raison d'une réglementation différente sur la durée des thèses). Une cotutelle peut être encadrée, à UT2J, par un MCF non-HDR à condition que le directeur dans l'université partenaire soit un professeur. Un modèle de convention est à la disposition des laboratoires (il a été traduit cette année en anglais, espagnol et portugais) et peut servir de base à la négociation avec l'université partenaire. Pour faciliter ce travail de négociation, nous avons aussi récapitulé les universités avec lesquelles nous avons ou avons eu des cotutelles depuis 2012 puisque, dans ce cas, les conventions ont déjà été négociées et peuvent servir de modèle pour réduire les termes de cette négociation. Il a été souligné qu'il appartient au directeur de thèse et au directeur de laboratoire, avec l'aide de l'ED, de rédiger la convention. Ce n'est pas au doctorant de conduire ces négociations longues et compliquées. Parmi les autres changements, l'aide de 1500 euros accordée par la Commission Recherche, versée au laboratoire en février de l'année civile qui suit l'année de soutenance, demeure assortie à l'obligation de soutenir en moins de 5 ans pour les doctorats financés mais cette mesure est assouplie (soutenance dans les 6 ans) pour les thèses à temps partiel.

Enfin, une séance a été consacrée à la question de la modulation des services des doctorants en CDU puisque l'arrêté maintient bien le plafond de 64 heures d'enseignement mais laisse la possibilité de moduler le service en deçà de ce plafond. Il a été décidé que, pour les nouveaux CDU, la possibilité de modulation serait accordée cette année, en phase test, et que la Commission Recherche ferait le point en fin d'année. De fait, tous les doctorants d'ALLPH@ ont demandé à faire 64 heures d'enseignement.

- *Nouveaux dispositifs EDT*

La Charte du doctorat Université de Toulouse a été retravaillée pour être mise en conformité avec l'arrêté et un modèle de convention individuelle de formation a été adopté, commun aux 15 ED du site.

La convention individuelle de formation est désormais obligatoire pour l'inscription sur ADUM (1^e et 2^e année). Il est possible qu'elle soit encore un peu sommairement remplie cette année mais l'année test permettra d'améliorer le document.

Il reste à travailler sur le portefeuille de compétences. Le conseil de l'École des Docteurs est au travail.

ADUM a aussi été configuré pour qu'aucune demande d'inscription en 3^e année ne soit possible sans la saisie du nom des membres du comité de suivi, ce qui a permis de repérer les cas dans lesquels les membres de certains laboratoires n'avaient pas été informés ou n'avaient pas vu l'information.

Il a été aussi configuré pour que puissent être automatiquement joint au dossier ADUM des doctorants les conclusions des comités de suivi. Il est enfin possible aussi faire bloquer l'accès à l'inscription en l'absence de passage en comité de suivi pour les années 3, 4 et 5. Le conseil verra si ces dispositifs doivent être mis en place.

- *Point sur les comités de suivi*

Comités scientifiques 2^e année

Plusieurs petits problèmes ont été relevés qui requièrent une réflexion et une remédiation. Pour autant, tous les doctorants qui ont vécu l'expérience des comités de suivi de 2^e année ont émis des avis positifs sur ces comités.

Tout d'abord, comme précédemment signalé, quelques petits problèmes d'information. Il faudra absolument que les UR rappellent aux encadrants et aux doctorants de 2^e année qu'ils doivent prévoir les comités de visite de leurs doctorants. La directrice de l'ED enverra aussi un message par ADUM une fois les inscriptions terminées (aux doctorants et aux directeurs).

Comme le signale l'arrêté, il faudra que les noms des membres des comités soient signalés à l'ED, normalement dans le cours de la première année. Comme il est difficile parfois de prévoir aussi longtemps à l'avance, il faut envisager un système plus souple pour que l'ED soit informée après validation de la composition des comités par les laboratoires. Cette année, par exemple, le LARA-SEPPIA a centralisé toutes les informations et les a transmises à la directrice de l'ED en une seule fois, aux environs de mars, avec les noms des membres de tous les comités de suivi et les dates de ces comités. Cette solution est idéale. Emmanuelle Garnier avait aussi suggéré la possibilité que les directeurs d'UR centralisent et transmettent à l'ED à trois dates précises dans l'année (septembre, janvier, mars). Ou encore que nous prévoyions une plateforme dans laquelle sont déposées les informations que la directrice et la gestionnaire de l'ED peuvent consulter de temps en temps (par exemple une fois par mois) pour faire le point et valider les propositions de compositions de comités. Dans tous les cas, la possibilité d'interpeler l'ED en cas d'urgence demeurerait. Après débat, il semble que la meilleure solution est que les UR transmettent à l'ED la composition des comités avant le 1^{er} mars (de la 2^e année). Cela permettra de faire un rappel lors du conseil de mars si des informations sont manquantes.

Enfin, les doctorants élus ont émis une demande. Si la présence du directeur est souhaitable à la fois pour qu'il puisse partager avec le doctorant la responsabilité de certains choix opérés et pour qu'il puisse entendre les suggestions des membres du comité, ils souhaiteraient qu'une partie de l'entretien se déroule à huis-clos, sans la présence du directeur de thèse. Pour eux, le comité de suivi doit aussi servir à pouvoir libérer éventuellement la parole dans le cas de situations difficiles. Le conseil décide qu'il sera demandé à ce que les directeurs sortent au moment où le comité rédige son avis.

Comités de thèse pour les années 3, 4 et 5

Les comités qui ont eu lieu en juin et juillet se sont très bien déroulés et ont permis de détecter et de régler avant l'été quelques cas problématiques, heureusement rares.

Christine Moreau a transmis les remarques du comité aux doctorants et à leurs directeurs, comme le stipule l'arrêté.

Si tout a bien fonctionné, dans l'ensemble, quelques petits réajustements techniques sont nécessaires. Il faudra préciser que les avis sont communiqués aux doctorants et aux directeurs. Il est donc important que les avis soient rédigés de façon suffisamment diplomatique pour ne pas être contreproductifs. Il faut également bien préciser qu'en cas d'éloignement, ces comités peuvent avoir lieu par Skype (pour éviter le cas désolant du mois de juin où un doctorant de philosophie est venu spécialement du Japon pour ces 20 mn d'entretien). Dans certains cas aussi, la directrice a accepté de faire passer ces entretiens aux doctorants lorsqu'ils rentreront de l'étranger et viendront déposer leurs dossiers d'inscription (lorsqu'un Skype est impossible, avec certains pays d'Afrique, par exemple, ou lorsque le retour du doctorant est suffisamment proche pour que cet entretien se déroule en présentiel).

Quelques questions doivent encore être réglées. Parmi ces questions celle de savoir s'il faut transmettre seulement l'avis du comité au directeur ou bien l'ensemble du document (avec les réponses du doctorant). Considérant que la parole ne peut se libérer que si le doctorant sait que ce qu'il écrit ne sera pas transmis, il est décidé de ne transmettre que les avis finaux (qui peuvent reprendre, si nécessaire, certains éléments de réponse des doctorants). C'est ce qui avait d'ailleurs été fait pour les comités de juin et juillet. Lorsque certains éléments de réponse semblent inquiétants au comité, la directrice pourra échanger avec le directeur de thèse et recevoir ensuite le doctorant, comme elle l'a fait dans un cas en juillet.

Lorsque les doctorants n'ont pas répondu à la convocation leur inscription sera bloquée et il faudra envisager une solution de substitution. La directrice communiquera, là aussi, de nouveau, auprès de l'ensemble des doctorants et préviendra lors des réunions de rentrée que ces entretiens sont obligatoires pour la réinscription.

Comme les doctorants qui soutiennent avant décembre sont exemptés de comité de suivi, il serait bon de pouvoir mieux anticiper sur les soutenances qui auront lieu entre septembre et décembre afin que la répartition des doctorants selon les binômes soit plus fiable et que l'on évite les nombreux désistements qui rendent le déroulé de comités un peu complexe. Dans quelques cas aussi, il serait bon de connaître les doctorants qui ne peuvent s'exprimer qu'en anglais afin de les affecter à un binôme pouvant conduire les entretiens en anglais. Une solution proposée par le bureau est que la directrice envoie une liste des doctorants potentiellement concernés à chaque UR en mars et demande à ce que lui soient signalés les cas requérant un binôme anglophone, les cas nécessitant un entretien par Skype, les doctorants qui n'auront pas besoin de comité parce qu'ils vont soutenir avant le 31 décembre. Les retours pourraient se faire fin avril, afin que la directrice puisse constituer les comités et informer les doctorants en mai. Il est parfois difficile d'assurer que les doctorants vont soutenir. En cas d'incertitude, on pourrait choisir de ne convoquer les doctorants concernés qu'en septembre, date à laquelle la certitude d'une soutenance dans les 3 mois qui suivent est forcément acquise.

- *Nouvelle procédure de dépôt des thèses*

Hugues Samyn présente la nouvelle procédure de dépôt des thèses liée à l'application de l'arrêté 2016 sur le doctorat. Depuis 2011, l'université exigeait un document numérique auquel étaient ajoutés deux exemplaires papier de la thèse pour le SCD. Le nouvel arrêté mentionne dans deux articles l'impression et la diffusion des thèses. Deux constatations ont conduit le SCD à proposer une révision de la procédure : le fait que 62% seulement des thèses soutenues depuis 2011 ont une autorisation de diffusion en ligne par leurs auteurs et que, depuis 2013, 70% des prêts papier concernent des thèses soutenues avant 2011 (avant le dépôt numérique, donc). La Commission Recherche a été saisie par le service numérique du SCD et a accepté la proposition d'un dépôt exclusivement numérique désormais. En l'absence d'autorisation de diffusion électronique, la diffusion sera mise en place sur l'Intranet de l'université pour une diffusion à la communauté universitaire locale (remplaçant ainsi le prêt papier local) et le Prêt entre Bibliothèques sera réalisé par l'envoi d'un fichier en mode protégé et chronodégradable en s'assurant que l'emprunteur est bien quelqu'un de lié à une institution universitaire. Le nouveau circuit sera mis en place à partir de janvier 2018. Le doctorant déposera sa thèse (avec mots-clés et résumés en français et en anglais) sur Dante (6 semaines avant la soutenance) puis aura un entretien avec le service des thèses pour signer le certificat de conformité. Après la soutenance, si aucune modification ne doit être apportée, le SCD fera le dépôt sur STAR et validera le dépôt sur DANTE. S'il y a demande de correction par le jury ou si le doctorant souhaite porter des corrections post-soutenance, un nouvel exemplaire sera déposé par le doctorant puis déposé sur DANTE et ensuite STAR. Ce système permet de se conformer à l'obligation de diffusion auprès de la communauté universitaire locale (Intranet) et externe (PEB).

- *Questions non réglées*

Parmi les questions en suspens demeurent celle du portfolio du doctorant (mais l'EDT se penche sur cette question et il suffit d'envisager une reconfiguration électronique du dossier doctorant sur ADUM), la question de la formation et de l'accompagnement des encadrants (qu'ALLPH@, seule parmi les 15 ED de Midi-Pyrénées, a partiellement réglé en organisant le forum des encadrants), la question de l'impression des thèses pour les membres du jury qui le demandent, dont l'arrêté précise qu'il est à la charge de l'établissement, la question de la VAE (c'est un chantier prévu à UT2J mais aussi avec les autres établissements toulousains partenaires. Il s'agit, en fait, de reprendre un chantier qui avait été entamé mais pas terminé, faute d'accord de la part de certains établissements de la COMUE).

4- Projets

- Projets doctorants

Les doctorants présentent leurs projets pour l'année à venir.

L'organisation de la journée « financer sa thèse » est en cours. Après lecture des évaluations des participants de l'édition 2016-17, les doctorants réfléchissent à l'opportunité de dissocier l'information sur les financements dédiés (CDU, CIFRE, etc.) plutôt à destination des Master de l'information sur les financements ponctuels pendant la thèse (aides à mobilités, aides sur fonds propres des laboratoires, etc.). La demi-journée pourrait être séparée en 2, ce qui permettrait

d'éviter que les doctorants déjà inscrits soient informés sur les procédures d'obtention des CDU. Elle aura lieu entre décembre et février mais la date reste à préciser.

Ils présentent ensuite leur projet de journée d'étude des doctorants d'ALLPH@ qui aura, cette année, pour thème « Public/Privé » et se déroulera le vendredi 13 avril. L'appel à communications est en cours de rédaction. Les doctorants feront auprès des laboratoires une demande d'aide financière et, comme chaque année, l'ED financera la différence.

Enfin, Les doctorants soumettent leur proposition de lancement d'une revue des doctorants d'ALLPH@. Ils aimeraient fonder une revue électronique dans le but de publier des articles issus des communications de la journée d'étude. Un débat s'engage sur l'opportunité de cette création. D'une part parce que les formules « actes de colloques » ne sont plus valorisées sur le CV et qu'il vaut mieux encourager les doctorants à publier dans des revues considérées par les CNU, d'autre part parce que le travail d'édition est très chronophage et risque de peser lourd sur les épaules des doctorants élus. Leur souhait aurait été de garder une trace du travail de leurs journées d'étude et de pouvoir les afficher dans leur revue. Autant ce projet serait positif pour l'ED en donnant de la visibilité à des actions scientifiques interdisciplinaires, qui plus est organisées par les doctorants, autant les réserves demeurent fortes et il est finalement suggéré que les doctorants pourraient envisager d'autres moyens (plateforme ALLPH@ sur HAL, par exemple). Les doctorants indiquent que ce projet leur aurait aussi permis d'acquérir une expérience de l'édition de revues. D'autres projets innovants pourraient être mis en place, par exemple l'organisation d'ateliers d'aide à la publication à destination des doctorants. Les doctorants vont reprendre le projet, contacter Françoise Gouzi (en charge de l'Open Access, de l'indexation des revues, de HAL dans l'établissement) pour étudier les différentes possibilités offertes. Un nouveau point sera fait lors du conseil de mars.

- Site Internet

Le premier travail portera sur l'arborescence du site en collaboration avec les deux autres ED et toute l'équipe administrative du Pôle Etudes Doctorales. Il serait souhaitable que des doctorants élus des 3 ED participent à ce travail. La directrice espère pouvoir la présenter lors du prochain conseil. Les rubriques existantes seront maintenues mais entièrement réorganisées pour devenir plus claires et plus simples d'utilisation.

Le SCD a proposé aux ED de mettre en place une remontée automatique des informations sur les soutenances, ce qui permettra une mise à jour des données de façon systématique et sans erreurs (la rubrique « soutenances de thèses » était, jusqu'alors, artisanalement renseignée et elle n'a pas été mise à jour l'an dernier).

La directrice a déjà pensé à des documents qu'il sera nécessaire de mettre en ligne sur la nouvelle version du site. Seront mis en ligne : le rapport de l'HCERES, tous les résultats des enquêtes OVE sur le devenir des docteurs, la convention de cotutelle dans les 4 langues, les documents d'information sur les comités de suivi, les documents sur la procédure de césure, etc. Il est demandé aux conseillers de réfléchir à ce qui pourrait être ajouté au site et de faire des suggestions pour l'arborescence du futur site. Les doctorants élus sont particulièrement sollicités pour ces suggestions puisqu'ils sont les premiers utilisateurs du site.

- Formations et journées d'information

Une journée d'information sur les études doctorales à destination des Master aura lieu en début d'année civile (en coordination avec les doctorants élus et leur journée d'information sur les financements).

Trois des quatre Grands Séminaires d'ALLPH@ vont entamer leur 2^e année d'existence. Il faudra donc prévoir de les remplacer l'an prochain. Afin que des propositions puissent émerger et se construire (pour rappel, il faut au moins 3 intervenants de 3 laboratoires rattachés à ALLPH@, dans le but de favoriser les échanges interdisciplinaires), il serait bon de lancer un appel assez tôt dans l'année. Les directeurs de laboratoires sont chargés de transmettre une première information.

Pour rappel, enfin, une demi-journée de formation sur le CNU et la qualification aura lieu le 16 mars. Elle est conseillée à tous les doctorants qui souhaiteraient intégrer l'enseignement supérieur, pas seulement à ceux qui approchent de la soutenance, afin d'attirer leur attention sur la nécessité de préparer son dossier de qualification tout au long de la thèse.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12h45.